



Demission pour suivi de conjoint pdt congé parental

Par **bab77_old**, le **17/10/2007** à **14:20**

Bonjour,rnrn1)Actuellement en congé parental jusqu'au 30/08/08,je suis mon conjoint qui change de société dans un autre département, et ayant 2 mois de préavis, j'aurais souhaité posé ma démission pendant mon congé parental.Est ce possible?rnrn2)J'ai accumulé 39 jours de congés qui sont sur un compte épargne temps.Est ce que mon employeur (convention collective des télécoms)peut m'obliger à les poser pendant mon congé parental pour réduire mon préavis.Si c'est le cas, est ce légal?rnrn3)J'aurais souhaité posé ma démission rapidement et me faire payer mes jours de congés, est ce possible aussi?Peut il refuser?Est ce négociable?rnrnCordialement.rnrnMerci pour vos réponses